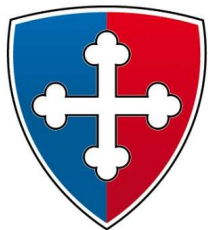


Taxe au sac

Municipalité de Saint-Maurice

25.09.2017



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-MAURICE

Présentation

- **Exigences légales**
- **Objectifs**
- **Situation actuelle à Saint-Maurice et conformité**
- **Proposition de l'Antenne Valais Romand**
- **Analyse des solutions possibles**
- **Présentation de la solution retenue**
- **Suite du dossier**
- **Communication**
- **Questions ?**

Exigences légales

Bases légales

- Loi fédérale sur la Protection de l'Environnement (LPE) du 7 octobre 1983
- Loi cantonale sur la protection de l'environnement (LcPE) du 18 novembre 2010

Articles de la loi fédérale

- LPE, art. 32 :
le détenteur des déchets assume le coût de leur élimination
- LPE, art. 32a :
les cantons veillent à ce que les coûts de l'élimination des déchets urbains soient mis à la charge de ceux qui sont à l'origine de ces déchets (1997)

Exigences légales

Articles de la loi cantonale

- LcPE, art. 39, al. 1 :
Les communes prennent toutes les dispositions utiles pour réduire la quantité de déchets urbains. Elles organisent, en fonction des possibilités de recyclage, le tri à la source de ces déchets. Elles encouragent la valorisation des déchets compostables par les particuliers. Lorsqu'une valorisation par les particuliers n'est pas possible, elles veillent à ce que ces déchets soient, dans la mesure du possible, collectés séparément et valorisés ...
- LcPE, art. 39, al. 3 :
*Le financement de l'élimination des déchets urbains est réglé par les communes par le biais **de taxes, dont une partie au moins est fixée en tenant compte du type et de la quantité de déchets remis.***

Exigences légales

Quatre critères à respecter

- Causalité → concept du pollueur-payeur
- Transparence → financements et calculs clairs
- Equivalence → la taxe n'est employée que pour le traitement des déchets
- Couverture des frais → tous les frais de traitement sont couverts par la taxe

Objectifs

La taxe au sac devrait permettre d'inciter les ménages à ne plus y déposer :

- Les déchets compostables et/ou méthanisables (déchets de cuisine et de jardin)
- Le verre,
- Le PET,
- Le papier et le carton,
- Les textiles,
- Les métaux (ferraille ménagère, fer blanc, aluminium)



Situation actuelle à Saint-Maurice

Taxe par ménage de CHF 200.- / an

Ramassage des ordures ménagères 2x par semaine

Ecopoint à disposition

Déchetterie Sous-le-Scex

Place de compostage à Lavey

Situation actuelle à Saint-Maurice

Taxe par ménage de CHF 200.- / an	Non conforme
Ramassage des ordures ménagères 2x par semaine	Ok
Ecopoint à disposition	Ok
Déchetterie Sous-le-Scex	Non conforme
Place de compostage à Lavey	Ok, mais...

Situation actuelle à Saint-Maurice

• Déchets ménagers	1'020	to / an
• Déchets entreprises	180	to / an
• Déchets encombrants	180	to / an
• Verre	214	to / an
• Papier - cartons	285	to / an
• Compost	1'100	to / an
• Gravats	18	to / an
• Bois	176	to / an
• Déchets de voirie	110	to / an
• Fer blanc	3.7	to / an
• Aluminium	2	to / an
• Huile	4'800	lt / an
• PET	pas d'information disponible (quantité)	

Situation actuelle à Saint-Maurice

Description	Quantité « Agaunoise »	Moyenne Suisse
Déchets ménagers	233 kg / hab	87 kg / hab *
Déchets entreprises	40 kg / hab	Pas d'informations
Déchets encombrants	40 kg / hab	87 kg / hab
Verre	45 kg / hab	41 à 44 kg / hab
Papier - cartons	60 kg / hab	165 à 170 kg / hab
Compost	204 kg / hab	107 à 118 kg / hab
Gravats	3 kg / hab	Pas d'informations
Bois	33 kg / hab	Pas d'informations
Fer blanc + Aluminium	1.1 kg / hab	2.8 à 3.9 kg / hab
Huile	0.89 lt / hab	Pas d'informations
PET	Pas d'informations	4.3 kg / hab

* Déchets incinérables = 344 kg/hab dont 70kg de déchets minéraux + 100 kg de restes alimentaires + 87 kg de déchets encombrants + 87 kg de déchets ménagers

Proposition de l'antenne Région Valais romand

La taxe au sac est préconisée par l'Antenne Région Valais romand

- Système uniforme sur l'ensemble du Valais romand
- Taxe causale =
Sacs taxés
Prix identiques sur l'ensemble du VS Romand
- Taxe de base =
soit en fonction du nb de personne / ménage
soit en fonction du nb de pièce par logement
soit en fonction du nb de m² par logement

Quelques avantages de la taxe au sac

- Faibles investissements pour la mise en place
- Temps de mise en œuvre est faible
- Frais d'entretien faible, voir inexistant
- Souplesse, modifications possibles à l'avenir

Analyse de variantes

Le Conseil municipal a également analysé les solutions suivantes :

- Taxe au poids Pesée sur chaque molok
- Taxe à l'accès Contrôle d'accès sur chaque molok
- Taxe au volume Tambour sur chaque molok
- Taxe au sac Sacs taxés

Solution retenue = taxe au sac

Frais à couvrir

- Ramassage et transport des déchets ménagers
- Elimination des déchets ménagers
- Frais d'élimination de déchetterie
- Coût de GastroVert Private (restes alimentaires)
- Charges du personnel (déchetterie)
- Pertes sur débiteurs
- Amortissement du fond de régulation
- Aménagement déchetterie
- Aménagement place de compostage

Charges annuelles entre CHF 835'000.- et CHF 855'000.-

Taxe causale = sacs taxés

Prix de vente fixés par l'Antenne Valais Romand

- Sac de 17 lt vendu à CHF 0,95
- Sac de 35 lt vendu à CHF 1,90
- Sac de 60 lt vendu à CHF 3,40
- Sac de 110 lt vendu à CHF 6,20

Ce prix comprend (exemple pour un sac de 35lt) :

- Fabrication
 - Stockage
 - Logistique
 - Marge revendeur
 - TVA
 - Taxe
- } env. CHF 0,40
- env. CHF 1,50

Redevance aux communes

Les commerces vendent les sacs

Les commerces reversent les taxes perçues à l'Antenne Région Valais romand

Les communes payent le transport et l'incinération

SATOM et UTO communiquent les tonnages à l'Antenne Région Valais romand

L'Antenne Région Valais romand restitue la totalité des taxes perçues en fonction des tonnages de chaque commune

Les communes encaissent directement les taxes de base

Couverture des frais

Charges annuelles	CHF 835'000.- et CHF855'000.-
Restitution de la taxe au sac	CHF 186'000.- et CHF 260'000.-
Taxe causale des entreprises	env. CHF 68'000.-
Solde à couvrir par la taxe de base	CHF 581'000.- et CHF 527'000.-

dont env. CHF 475'000.- sont à charge des ménages
et env. CHF 98'000.- sont à charge des entreprises

Taxe de base pour les ménages

Variante 1

Taxe de base par ménage

Majoration en fonction du nombre de personne avec un coefficient

Variante n° 1			
Répartition par ménage avec coefficient			
(Coefficient = Antenne Région Valais Romand)			
Ménage	Nbre	Coefficient	133.00
1 personne	741.00	1.00	98'553.00
2 personnes	526.00	1.80	125'924.40
3 personnes	249.00	2.40	79'480.80
4 personnes	289.00	2.80	107'623.60
5 personnes et plus	157.00	3.00	62'643.00
Total	1'962.00		474'224.80

Variante n° 1	
Taxe par ménage avec coefficient	
Ménage	Frs
1 personne	133.00
2 personnes	239.40
3 personnes	319.20
4 personnes	372.40
5 personnes et plus	399.00

Taxe de base pour les ménages

Variante 2

Taxe de base par ménage

Complément en fonction du nombre de personne

Variante n° 2				
Répartition par ménage avec montant initial				
(Frs 190.-- pour un ménage d'une personne, puis Frs 40.-- par personne supplémentaires)				
Ménage	Nbre	Variable	Forfait	Total
1 personne	741.00	0.00	190.00	140'790.00
2 personnes	526.00	40.00	190.00	120'980.00
3 personnes	249.00	80.00	190.00	67'230.00
4 personnes	289.00	120.00	190.00	89'590.00
5 personnes et plus	157.00	160.00	190.00	54'950.00
Total	1'962.00			473'540.00

Variante n° 2	
Taxe par ménage avec montant initial	
Ménage	Frs
1 personne	190.00
2 personnes	230.00
3 personnes	270.00
4 personnes	310.00
5 personnes et plus	350.00

Taxe de base pour les ménages

Variante 3

Taxe de base par logement

Complément en fonction de la surface du logement

Variante n° 3			
Répartition selon les m2 du logement			
(selon document "Proposition Taxes déchets 2018")			
Répartition par m2 - Proposition taxes 2018			
Nbre de logements	2'137.00	165.00	353'000.00
Surface totale	202'328.00	0.60	121'000.00
Total			474'000.00

Variante n° 3	
Taxe par logement selon les m2	
Appartement de	Frs
60 m2	201.00
120 m2	237.00
180 m2	273.00
200 m2	285.00

Taxe de base pour les ménages

Comparatif des 3 variantes

Variante n° 1 Taxe par ménage avec coefficient	
Ménage	Frs
1 personne	133.00
2 personnes	239.40
3 personnes	319.20
4 personnes	372.40
5 personnes et plus	399.00

Variante n° 2 Taxe par ménage avec montant initial	
Ménage	Frs
1 personne	190.00
2 personnes	230.00
3 personnes	270.00
4 personnes	310.00
5 personnes et plus	350.00

Variante n° 3 Taxe par logement selon les m2	
Appartement de	Frs
60 m2	201.00
120 m2	237.00
180 m2	273.00
200 m2	285.00

Pourquoi préférer la taxe aux m2

La taxe doit correspondre à l'équipement induit par le logement

La taxe de base n'est pas soumise au principe de causalité

Meilleur marché pour les familles

Moins de bureaucratie pendant l'année

La solution proposée par la commission entraîne une recette supplémentaire de CHF 50'000.-

La proposition de la commission implique un coût beaucoup trop élevé pour les ménages composés d'une seule personne => problème avec le préposé à la surveillance des prix.

Exemples pour une personne :

Evionnaz : de CHF 40.- à CHF 120.-

Massongex : de CHF 70.- à CHF 130.-

Vernayaz : de CHF 60.- à CHF 160.-

Taxe causale pour les entreprises

Commerces, cafés, petites entreprises, ...

Taxe au sac

- Sac de 17 lt
- Sac de 35 lt
- Sac de 60 lt
- Sac de 110 lt

Tarifs identiques aux particuliers

vendu à CHF 0,95
vendu à CHF 1,90
vendu à CHF 3,40
vendu à CHF 6,20

Entreprise avec possibilité d'avoir un container privatif

Taxe au poids

Selon tonnage mesuré

Tarifs identiques qu'actuellement

CHF 300.- à CHF 500.- / to

Taxe de base pour les entreprises

Catégories selon la surface d'activité

Surface d'activité

entre 0 et 100 m²

entre 101 et 400 m²

plus de 400m² ou > 10to

Taxe de base

CHF 150.- à CHF 175.- / an

CHF 350.- à CHF 500.- / an

CHF 550.- à CHF 800.- / an

Détermination de la surface d'activité

Type

Surface fermée

Surface couverte

Terrain nu

Pondération

100%

50%

20%

Taxes pour les entreprises - Exemples

Cas 1 :

Entreprise avec un tonnage 3'500 kg/an

Actuellement en cat. C

taxe forfaitaire de CHF 1'600.- /an

A l'avenir en cat. III car grande surface d'activité

Taxe de base

CHF 550.- à CHF 800.- / an

Taxe causale

Soit 777 sacs de 35 lt

CHF 1'165.- / an

Soit au poids

CHF 1'050.- à CHF 1'750.- / an

Ce qui représente au total des taxes

CHF 1'600.- à CHF 2'550.- / an

Taxes pour les entreprises - Exemples

Cas 2 :

Petit bureau ou petit commerce

Actuellement en cat. A

taxe forfaitaire de CHF 200.- /an

A l'avenir en cat. I car petite surface d'activité

Taxe de base

CHF 150.- à CHF 175.- / an

Taxe causale, admis 1 sac 35lt / semaine

CHF 78.- / an

Ce qui représente au total des taxes

CHF 228.- à CHF 253.- / an

Taxe de base pour les cafés

Cafés-restaurants :

par m ² de surface de plancher principale	CHF 15.- à CHF 20.- / m ² / an
par m ² de surface de plancher annexe	CHF 3.- à CHF 5.- / m ² / an

mais au maximum CHF 1'200.- à CHF 2'000.-

Hôtels, selon patente :

par m ² de surface de plancher principale	CHF 15.- à CHF 20.- / m ² / an
par m ² de surface de plancher annexe	CHF 3.- à CHF 5.- / m ² / an
par lit	CHF 18.- à CHF 25.- / lit / an

mais au maximum CHF 1'200.- à CHF 2'000.-

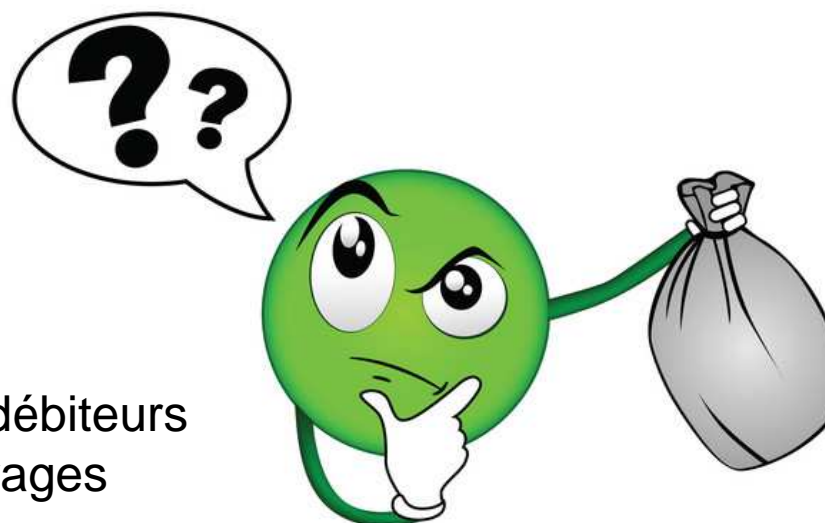
Suite

Validation par le Conseil Général	2017
Validation du règlement par le conseil d'Etat	2017
Communication envers la population	2017
Augmentation des horaires de déchetterie	de suite
Mise en place de la nouvelle taxation	01.01.2018

Communication

Point important

- Sensibiliser chacun
- Encourager au tri
- Réduction incidence pour débiteurs
- Limiter les décharges sauvages
- Impact environnemental



Communication

Commune de **Conthey**

LE GUIDE DU TRI

Bien trier, une nécessité !

ALU & FER BLANC

Collecte commune d'emballages en tôle d'alier et en aluminium (boîtes de conserve, essuies-tû, ...)

NE PAS METTRE AVEC

Séchets composte, déchets de soude, papier beurré, feuilles alu plastifiées, bombes aérosol (cuisine ménagère), raspeuse (collecte séparée)

OÙ ?

- ✗ Déchetterie de Bausson
- ✗ Déchetterie Escabès
- ✓ Espace de Plan-Carthey
- ✓ Espace de Châteauneuf
- ✗ Commerçants

COMBES MÉNAGÈRES

Déchets urbains combustibles non recyclables, déchets inertes (en petites quantités)

NE PAS METTRE AVEC

Les matériaux recyclables

OÙ ?

- ✓ Déchetterie de Bausson
- ✗ Déchetterie Escabès
- ✓ Espace de Plan-Carthey
- ✗ Espace de Châteauneuf
- ✗ Commerçants

PET

Les bouteilles de boisson PET munies du logo

NE PAS METTRE AVEC

Les bouteilles de champagne, de lait, de détergent, d'huile, de vinaigre (pour grands distributeurs ou centres ménagers)

OÙ ?

- ✓ Déchetterie de Bausson
- ✗ Déchetterie Escabès
- ✓ Espace de Plan-Carthey
- ✓ Espace de Châteauneuf
- ✗ Commerçants

BATTERIES

Batteries de voitures, camions

PILES

Accumulateurs, piles

LAMPES & LUMINAIRES

Lampes et tubes fluorescents, lampes à économie d'énergie, lampes à mercure, lampes LED

NE PAS METTRE AVEC

Lampes à incandescence (ordures ménagères)

NE PAS METTRE AVEC

Tous types de pneus

PNEUS

Tous types de pneus

APPAREILS ÉLECTRIQUES OU ÉLECTRONIQUES

Tous les appareils électriques, électroménagers, ménagers, loisirs, câblage, informatique et jouets

OÙ ?

- ✓ Déchetterie de Bausson
- ✓ Déchetterie Escabès
- ✓ Espace de Plan-Carthey
- ✗ Espace de Châteauneuf
- ✓ Commerçants

LE VERRE

Le verre d'emballage, bouteilles, pots de confiture, ...

NE PAS METTRE AVEC

La porcelaine, la céramique, les vases, les miroirs, les verres à boire (verts)

PAPIER & CARTON

Carton ondulé et tous types d'emballage en carton, les journaux, revues, ...

NE PAS METTRE AVEC

Papier hygiénique, les serviettes en papier, le papier ménager, sacs en papier, emballages, produits congelés (ordures ménagères)

HUILE

Huile alimentaire et huiles minérales (huile de moteur et de boîte à vitesse)

NE PAS METTRE AVEC

Ne pas mélanger les deux types d'huile

OÙ ?

- ✓ Déchetterie de Bausson
- ✓ Déchetterie Escabès
- ✓ Espace de Plan-Carthey
- ✓ Espace de Châteauneuf
- ✗ Commerçants

CAPSULES EN ALUMINIUM

Capsules Nespresso, Spéciale

NE PAS METTRE AVEC

Toutes autres capsules (ordures ménagères)

DÉCHETS SPÉCIAUX

Petites quantités de ménage (colorants, alcoolants, produits chimiques à phytochimiques, thermopneumats du moteur)

NE PAS METTRE AVEC

Médicaments (Pharmacie)

OÙ ?

- ✓ Déchetterie de Bausson
- ✗ Déchetterie Escabès
- ✓ Espace de Plan-Carthey
- ✗ Espace de Châteauneuf
- ✓ Commerçants

DÉCHETS BIODÉGRADABLES

Poivrons, branches, feuilles, marc de café, fumier, marc de raisin, fruits à légumineuses

NE PAS METTRE AVEC

Cendres, filtres d'articles domestiques

ENCOMBRANTS

Déchets provenant des ménages et n'étant pas destinés aux centres ménagers (meubles, machines, ...)

NE PAS METTRE AVEC

Pneus, batteries, toutes les autres matières (collecte séparée)

MÉTALUX

Tous types de métaux

NE PAS METTRE AVEC

Alu et fer blanc

BOITE

Vaisselle, porcelaine, verre à boire, vases à fleurs, plâtre, matériaux terraux en petites quantités, isolation, ...

NE PAS METTRE AVEC

Enrobé bitumineux, béton (CMI, ciment) (collecte séparée)

ÉTENNET

Produit avant 1990 fabriqué à base d'amiante

NE PAS METTRE AVEC

Produit après 1990 (hors tel)

OÙ ?

- ✓ Déchetterie de Bausson
- ✓ Déchetterie Escabès
- ✓ Espace de Plan-Carthey
- ✗ Espace de Châteauneuf
- ✗ Commerçants

Communication

TRI COLLECTE DECHETS MONTREUX VEYTAUX

Document officiel
des communes
de Montreux
et Veytaux 2017



Informations



Ménage

Chaque ménage des communes de Montreux et Veytaux reçoit gratuitement une carte Ménage donnant accès à la déchèterie fixe des Foges, aux déchèteries mobiles et aux dogpistes.

La carte Ménage est transmissible uniquement entre les membres du ménage. Il n'est pas possible d'obtenir des cartes supplémentaires.

La carte Ménage n'est pas transmissible à d'autres citoyens ou à une entreprise. Les abus seront dénoncés et la carte bloquée.



Entreprise

Seules les entreprises des communes de Montreux et Veytaux peuvent obtenir une carte Entreprise, au prix de CHF 20.- via notre site Internet: www.commune-de-montreux.ch.

Cette carte donne accès uniquement à la déchèterie fixe des Foges mais en aucun cas aux déchèteries mobiles et aux dogpistes.

La carte Entreprise est transmissible uniquement entre les membres de l'entreprise. Il n'est pas possible d'obtenir des cartes supplémentaires.

La carte Entreprise n'est pas transmissible à d'autres entreprises ou citoyens. Les abus seront dénoncés et la carte bloquée.

Une entreprise accompagnée d'un citoyen avec une carte Ménage a accès à la déchèterie fixe.

Une entreprise avec une carte Ménage non accompagnée d'un citoyen n'a pas accès à la déchèterie.



Informations

Déchèterie des Foges
Route des Châtaigniers 111a
CH-1816 Chilly

L'accès à la déchèterie est possible à pied, en deux roues ou avec un véhicule et une remorque d'un poids total maximum de 3500 kg chacun.

En cas de panne, l'obtention d'une nouvelle carte coûte CHF 20.- (les cartes détériorées sont remplacées gratuitement).

Une apportaille est à votre disposition pour déposer ou échanger des objets qui pourraient avoir une seconde vie. Toutefois, pour des raisons de risque d'électrocution ou d'incendie, ainsi que de protection des données numériques, les appareils alimentés par câble électrique, batterie ou accus, ne sont pas acceptés.



Questions

Nos ambassadeurs et ambassadeurs du tri sont à votre entière disposition dans les déchèteries pour vous aider à sérier vos déchets et les éliminer dans les meilleures filières possibles.

Vous n'avez pas trouvé de réponse à vos questions sur ce document ? Consultez notre site : commune-de-montreux.ch ou contactez-nous: 021 959 87 20 voir@montreux.ch

Service vert et espaces verts
Route de l'ère 4
CH-1816 Chilly











Directives déchèterie fixe

	Papiers et cartons	Compost	Verre	PET	Canettes et Capsules alu	Flaconnages	Métaux	Huiles usées	Textiles	Electrique, Electronique	Encombrants	Bois	Déchets inertes	Déchets spéciaux	Pneus	
Accès Ménage	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Accès Entreprise	Gratuit	Payant*	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Payant*	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Payant*	Payant*	Payant*	Payant*	Payant*	Payant*
Accepté	Uniquement les papiers et cartons triés	Uniquement les déchets de jardins et de ruelles ainsi que les aliments crus et cuits	Uniquement les bouteilles et bocaux vides par couleur	Uniquement les bouteilles de boissons muniées du logo PET	Uniquement les canettes muniées du logo ALLU et les capsules en aluminium	Uniquement les flacons et bouteilles à vis en plastique qui ne sont pas en PET	Métaux ferreux et non-ferreux triés	Huiles solides et liquides végétales ou minérales	Vêtements, tissus, chaussures, accessoires propres	Tous les appareils électriques, piles, accus et leurs accessoires	Objets ménagers qui ne peuvent pas être recyclés ou introduits dans un sac (sauf de 110 L (mobilier, etc.))	Mobilier, planches, peintures, etc.	Vaisselle, porcelaines, vitres, miroirs, pierres, gravats, etc. Antenne (type base à fleurs)	Piles, accus, batteries, ampoules, néons, médicaments, produits chimiques	Avec ou sans jantes	
Refusé	Papiers et cartons gras ou souillés, films plastiques, saïge, etc.	Sac plastique ou non biodégradable, corps étrangers, déchets des cultures professionnelles	Vaisselle, porcelaines, vitres, miroirs, ampoules, pots de fleurs, etc.	Bouteilles non PET ou bouteilles PET ayant contenu de l'huile, vinaigre, cosmétique, etc.	Les autres types de capsules doivent être éliminés dans le sac saïgé	Gobelets poubes, bouteilles de produits chimiques ou peintures, bouteilles souillées, etc.	Objets composites	Carburants, etc.	Les tentes souillées doivent être éliminées dans le sac saïgé	Piles, accus, batteries	Objets ménagers pouvant être recyclés ou introduits dans un sac de 110 L, tout élément non ménager	Bois de démolition, de tailles ou d'étrépages	Déchets liés à la démolition	Feux d'artifice, munitions, explosifs (renseignement en déchèterie)	Pneus de véhicules de plus de 3500 kg	

* Tarif disponible sur notre site Internet: commune-de-montreux.ch

Communication

Directives déchèterie fixe

										
	Papiers et cartons	Compost	Verre	PET	Canettes et Capsules alu	Flaconnages	Métaux	Huiles usées	Textiles	Electrique, Electronique
Accès Ménage	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Accès Entreprise	Gratuit	Payant*	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Payant*	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<small>* Tarif disponible sur notre site Internet : commune-de-montreaux.ch</small>										
Accepté	Uniquement les papiers et cartons triés	Uniquement les déchets de jardins et de tailles ainsi que les aliments crus et cuits	Uniquement les bouteilles et bocaux triés par couleur	Uniquement les bouteilles de boissons munies du logo PET	Uniquement les canettes munies du logo ALU et les capsules en aluminium	Uniquement les flacons et bouteilles à vis en plastique qui ne sont pas en PET	Métaux ferreux et non-ferreux triés	Huiles solides et liquides végétales ou minérales	Vêtements, tissus, chaussures, accessoires propres	Tous les appareils alimentés par électricité, piles, accus et leurs accessoires
Refusé	Papiers et cartons gras ou souillés, films plastiques, sagax, etc.	Sac plastique ou non biodégradable, corps étrangers, déchets des cuisines professionnelles	Vaisselle, porcelaines, vitres, miroirs, ampoules, pots de fleurs, etc.	Bouteilles non PET ou bouteilles PET ayant contenu de l'huile, vinaigre, cosmétiques, etc.	Les autres types de capsules doivent être éliminés dans le sac taxé	Gobelets yaourts, bouteilles de produits chimiques ou peintures, bouteilles souillées, etc.	Objets composites	Carburants, etc.	Les textiles souillés doivent être éliminés dans le sac taxé	Piles, accus, batteries

Merci pour votre attention

Questions ?

